

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 653

6 avril 2011

### SOMMAIRE

4 T Invest S.A. ....	31313	Phedia Holding S.A. ....	31316
Agrindus S.A. ....	31332	Phedia Holding S.A. ....	31317
Bardon Holding S. à r. l. ....	31319	Phedia S.A. - SPF ....	31316
Clema Capital SPF S.à r.l. ....	31324	Phedia S.A. - SPF ....	31317
Crystal Jade S.à r.l. ....	31298	Phisoli Holding S.A. SPF ....	31317
Dentsply CE S.à r.l. ....	31301	Piscadera Investments S.A. ....	31318
Fortunas S.A. ....	31344	Piscadera Investments S.A. ....	31318
Générale Luxembourgeoise Import, Ex- port, Distribution ....	31303	Pitney Bowes Luxembourg Holding II S.à r.l. ....	31314
Gestaf S.A. ....	31340	Pitney Bowes Luxembourg Holding S.à r.l. .....	31314
Greenpower S.A. ....	31313	Poly Industries S.A. ....	31318
Hattersley Centre S.à r.l. ....	31333	Pompjeeën Gemeng Koplescht, A.s.b.l. ..	31341
Juamca S.A., SPF ....	31305	Portalux S.A., SPF ....	31319
Lola Luxembourg Manager S.à r.l. ....	31308	Potosi S.A. ....	31332
LONDON GROUP Expansion One S.A. .....	31315	Pylissier S.A. ....	31340
Lux4F Property S.à r.l. ....	31310	Quibrony S.A. ....	31343
Macquarie Fund Solutions ....	31344	R2 Patrimonium S.A. ....	31331
New Times S.A. ....	31298	Relco Group Holding S.A. ....	31316
New Times S.A. ....	31304	Relco Group Holding S.A. ....	31314
Nina S.à r.l. ....	31304	Retail Holding S.à r.l. ....	31343
Noel International S.A. ....	31305	Samarec S.A. ....	31301
Optima Europa S.A. ....	31304	Sanlorenzo Adria East SA ....	31332
Oursin Participations S.A. ....	31312	SOF VIII Pike Holdings Lux S.à r.l. ....	31298
Ovation Participations S.A. ....	31312	Soguele Administration S.A. ....	31318
OWR Holdings S.A. ....	31313	Spectrum 360 ....	31314
Pacôme ....	31314	Stin Group S.A. ....	31331
Pahia S.A. ....	31308	Tribeca First S.A. ....	31317
Paramafin S.A., SPF ....	31319	Urus Corporation S.A. ....	31303
Parmat S.A. ....	31315	Vision Investments ....	31322
Pescado Holding S.A. ....	31315	Vision Investments S.A. SPF ....	31322
Pescado Holding S.A. ....	31316		

**New Times S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 71.300.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 octobre 2010.*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Giancarlo CODONI, né le 17 octobre 1962 à Cabbio (CH) et la société S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Le Mandat de Monsieur Thierry SCHMIT n'est pas renouvelé en tant qu'Administrateur.

Nomination de Monsieur Norbert SCHMITZ, né le 12 mai 1943 à Pétange (Lux), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Thierry SCHMIT

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société*

NEW TIMES S.A.

Référence de publication: 2011026696/19.

(110032641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

**SOF VIII Pike Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Crystal Jade S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 150.441.

In the year two thousand and ten, on the twenty eighth December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "SOF VIII Pike Holdings Lux S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on December 8<sup>th</sup>, 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 258, page 12352 on February 5, 2010 and whose Articles of Incorporation have been modified by deed enacted on June 24<sup>th</sup>, 2010, published in Memorial C number 1760, page 84480, on August 28<sup>th</sup>, 2010.

The meeting is presided by Ms Flora Gibert, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Rachel Uhl, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 12,500 (twelve thousand and five hundred) Ordinary Shares representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

- 1) To change the Company's financial year closing date, from December 31<sup>st</sup> to October 31<sup>st</sup>.
- 2) To fix the closing date for the year 2010 on October 31<sup>st</sup> 2010.
- 3) To amend article 16 and article 17 of the Articles of Association to reflect the hereabove changes.
- 4) To convert the Company's share capital, from Euro currency into Great British Pound currency.
- 5) To increase the par value of the Company's shares to one Great British Pound per share, and consequently decrease the number of shares in the Company.
- 6) To amend article 8 of the Articles of Association to reflect the hereabove changes.
- 7) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

*First resolution*

The meeting decides to change the Company's financial year closing date, from December 31<sup>st</sup> to October 31<sup>st</sup>.

*Second resolution*

The meeting decides to fix the closing date for this year, having started on January 1<sup>st</sup>, 2010, to October 31<sup>st</sup>, 2010. 10.620 GBP

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 16 and article 17 of the Articles of Association and to give them the following wording:

**Art. 16.** The Company's financial year begins on November 1<sup>st</sup> and closes on October 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of October, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

*Fourth resolution*

The meeting decides to convert with immediate effect the share capital of the Company from its current currency expressed in Euro currency (EUR) into the Great Britain Pound currency (GBP), on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank ([www.ecb.int](http://www.ecb.int)) on December 27, 2010 at 10 a.m. CET, according to which one Euro (EUR 1) is the equivalent of eighty four cents ninety six of Great Britain Pound (GBP 0.8496). The amount of the share capital of the Company will consequently be fixed at ten thousand six hundred twenty Great Britain Pounds (GBP 10,620).

*Fifth resolution*

The meeting decides to increase the par value of the Company's shares from its current amount per share to one Great Britain Pound (GBP 1) per share and consequently approves the resulting decrease of the number of shares in the Company.

*Sixth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 8 of the Articles of Association and to give it the following wording:

**Art. 8.** The Company's capital is set at ten thousand six hundred twenty Great Britain Pounds (GBP 10,620) represented by ten thousand six hundred twenty (10,620) shares with a par value of one Great Britain Pound (GBP 1) each.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la version en langue française:**

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la société à responsabilité limitée "SOF VIII Pike Holdings Lux S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 8 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 258, page 12352 du 5 février 2010 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 24 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1760, page 84480 du 28 août 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé représentée et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignées sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

- 1) Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 31 octobre.
- 2) Fixer la date de la clôture de l'année 2010 au 31 octobre 2010.
- 3) Modifier l'article 16 et l'article 17 des statuts afin de refléter les changements ci-dessus.
- 4) Convertir le capital social de la Société de l'euro à la livre sterling.
- 5) Augmenter la valeur nominale des parts sociales de la Société à une livre sterling par part sociale, et par conséquent diminuer le nombre de parts sociales de la Société.
- 6) Modifier l'article 8 des statuts afin de refléter les changements ci-dessus.
- 7) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'actionnaire décide ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la Société du 31 décembre au 31 octobre.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer la date de clôture de cette année au 31 octobre 2010, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2010 se termine le 31 octobre 2010.

#### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 16 et l'article 17 des statuts pour leur donner le contenu suivant:

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> novembre et se termine le 31 octobre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 octobre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de convertir avec effet immédiat le capital social de la Société de l'euro (EUR) à la livre sterling (GBP), sur base du taux de conversion figurant sur le site internet officiel de la Banque Centrale Européenne ([www.ecb.int](http://www.ecb.int)), le 27 décembre 2010 à 10 heures CET, selon lequel un euro (EUR 1) correspond à quatre vingt quatre centimes nonante six de livre sterling (GBP 0,8496). Le montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé à dix mille six cent vingt livres sterling (GBP 10.620).

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur montant actuel à une livre sterling (GBP 1) par part sociale et par conséquent approuve la diminution du nombre de parts sociales de la Société.

#### *Sixième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner le contenu suivant:

**Art. 8.** Le capital social est fixé à dix mille six cent vingt livres sterling (GBP 10.620), représenté par dix mille six cent vingt (10.620) parts sociales d'une valeur de une livre sterling (GBP 1) chacune.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59942. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007894/145.

(110008763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

**Samarec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 37.365.

L'assemblée générale extraordinaire du 14 février 2011 a accepté la démission de l'administrateur LANNAGE S.A., ayant comme représentant permanent Madame Marie Bourlond.

Par décision de cette même assemblée, Monsieur Jérôme JOLIAT, avec adresse au 24 avenue Champel, CH-1206 Genève et Monsieur Carl Christian de HABSBOURG LORRAINE, avec adresse au 3 place Isaac Mercier, CH-1201 Genève ont été nommés administrateurs, ce qui porte le nombre des administrateurs à quatre.

Les mandats des administrateurs nouvellement nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 18 FEV. 2011.

Pour SAMAREC S.A.

Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

Mireille Wagner / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011027019/20.

(110031596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

**Dentsply CE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 120.017.611,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.469.

In the year two thousand and ten, on the tenth of November.

Before US Maître BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

Acting in the name and on behalf of:

Dentsply Holding Company Inc., a company incorporated under the laws of the United States of America, with registered office at 11823 E. Slausen Avenue, Suite # 48, Santa Fe Springs, CA 90670, the United States of America, registered with the Delaware Secretary of State's office under number 4067541; and

Dentsply International, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware (the United States of America), with registered office at 221 W. Philadelphia Street, York, PA 17404, the United States of America, registered with the Delaware Secretary of State's office under number 2002951,

by virtue of two proxies given under private seal remaining attached to the extraordinary shareholders' meeting deed of the Company executed on November 2<sup>nd</sup>, 2010.

Such appearing person requested the Public Notary to act the following:

By a deed dated November 2<sup>nd</sup>, 2010, not yet published in the the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), it has been decided to convert the Company's share capital from Euro (EUR) into U.S. Dollar (USD) as of the Company's incorporation date, so that the Company's share capital of eighty-eight million, five hundred and ninety-

three thousand, four hundred and ninety-eight Euro (EUR 88,593,498.-) was replaced by a share capital of one hundred and twenty-three million, five hundred and thirty-eight thousand U.S. Dollars (USD 123,538,000.-).

After further verification, it seems that a material mistake occurred with the EUR/USD exchange rate then used for the calculation of the new Company's share capital amount in U.S. Dollars whereby it should have been resolved to convert the share capital currency from Euro into U.S. Dollars as of the Company's incorporation date by using the exchange rate of EUR 1 = USD 1,3547 so that the former Company's share capital in Euro be ultimately replaced by a share capital of one hundred and twenty million, seventeen thousand, six hundred and eleven U.S. Dollars (USD 120,017,611) represented by one hundred and twenty million, seventeen thousand, six hundred and eleven (120,017,611) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

In accordance with the above rectification, the article 6 of the Company's articles of incorporation is hereby rectified and amended as follows (and the related corrected statement will be inscribed in the Company's shareholders' register):

**" Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at one hundred and twenty million, seventeen thousand, six hundred and eleven U.S. Dollars (USD 120,017,611) represented by one hundred and twenty million, seventeen thousand, six hundred and eleven (120,017,611) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing companies and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing companies, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille dix, le dix novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mme Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg

Agissant pour et au nom de:

Dentsply Holding Company Inc., une société constituée selon le droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 11823 E. Slausen Avenue, Suite # 48, Santa Fe Springs, CA 90670, les Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire du bureau de l'Etat de Delaware sous le numéro 4067541; et

Dentsply International, Inc., une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 221 W. Philadelphia Street, York, PA 17404, les Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire du bureau de l'Etat de Delaware sous le numéro 2002951,

En vertu de deux procurations signées sous seing privé demeurées annexées à l'acte d'assemblée générale extraordinaire des associées de «Dentsply CE S.à r.l.» (ci-après la «Société»), signé le 2 novembre 2010.

Laquelle comparante a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Par acte en date du 2 novembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, il a été décidé de convertir le capital social de la Société d'Euro (EUR) en Dollars américains (USD) avec effet à la date de constitution de la Société, de sorte que le capital social de la Société de quatre-vingt-huit millions, cinq cent quatre-vingt-treize mille, quatre cent quatre-vingt-dix-huit Euro (88.593.498, EUR) a été remplacé par un capital social de cent vingt-trois millions, cinq cent trente-huit mille Dollars américains (123.538.000,-USD).

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle s'est glissée quant au taux de change EUR/USD utilisé pour le calcul du nouveau montant du capital social de la Société en Dollars américains et qu'il aurait dû être décidé de convertir la devise fonctionnelle d'Euro en Dollar américain avec effet à la date de constitution de la Société en utilisant plutôt le taux de change EUR 1 = USD 1,3547 de sorte que l'ancien capital social de la Société en Euro aurait dû être remplacé par un capital social de cent vingt millions, dix-sept mille, six cent onze Dollars américains (120.017.611,-USD) représenté par cent vingt millions, dix-sept mille, six cent onze (120.017.611) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar américain (1,-USD) chacune.

Suite à la rectification ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est donc rectifié et modifié tel que suit (et la mention rectificative correspondante sera faite dans le registre des associés de la Société):

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à cent vingt millions, dix-sept mille, six cent onze Dollars américains (120.017.611,-USD) représenté par cent vingt millions, dix-sept mille, six cent onze (120.017.611) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar américain (1,-USD) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 novembre 2010. Relation: ECH/2010/1645. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2011008289/104.

(110009301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**Urus Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 33.262.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution du délégué à la gestion journalière de la société URUS CORPORATION S.A. qui s'est tenue en date du 28 janvier 2011 au siège social que:

Le délégué à la gestion journalière prend acte de la décision de remplacer M. Bernard Schutz, domicilié 6, rue Henri Pensis, L-2322 Luxembourg, de son poste de représentant permanent de la société Euro-Link S.A. et de nommer M. Daniel Schutz, domicilié 24bis, rue de l'Abreuvoir, F-78860 Saint Nom la Bretèche en tant que représentant permanent de la société Euro-Link S.A. et de lui donner les pouvoirs y relatifs.

Pour extrait conforme

Signature

Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2011026773/17.

(110032516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

**Générale Luxembourgeoise Import, Export, Distribution, Société Anonyme.**

Siège social: L-3253 Bettembourg, 43, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 42.129.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 décembre 2010*

Il a été décidé ce qui suit:

1. - de ne pas les renouveler les mandats:

- Mesdames Virginie BERTRAND et Jacqueline GENTIL en tant qu'administrateurs de la Société;
- Madame Virginie BERTRAND en tant qu'administrateur-délégué de la Société;
- Monsieur Robert ELVINGER en tant que commissaire aux comptes de la Société.

2. - la nomination de deux nouveaux administrateurs:

- Monsieur Philippe CLAUDEL, Administrateur de Sociétés demeurant 32 B, route de Mondorf, L-5552 Remich;
- Monsieur Jean-Marie VINCENT, Administrateur de Sociétés, demeurant 4, rue de l'Hermitage, F-88100 Saint-Dié-Des-Vosges;

leurs mandats sont confirmés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2013.

\* de reconduire le mandat de Monsieur Yves CARO jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2013.

Le Conseil d'administration est désormais représenté par Messieurs: Yves CARO, Philippe CLAUDEL et Jean-Marie VINCENT.

3. - la nomination du nouveau commissaire aux comptes:

Monsieur Edouard MAIRE demeurant 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2013.

Pour extrait certifié conforme

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011027895/29.

(110032614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**New Times S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 71.300.

Le Bilan au 30.06.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026697/10.

(110032642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Nina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 133, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 77.822.

Le bilan au 31.12.2007 de la société NINA S.à r.l. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011026698/12.

(110032772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Optima Europa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.258.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 11 février 2011 que:

- Madame Valérie Emond, Monsieur Alberto Morandini et Monsieur Geoffrey Henry démissionne de leurs postes d'administrateurs de la société avec effet au 15 février 2011;

*Les sociétés:*

- Lannage S.A., Société Anonyme, ayant son siège social 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B-63130 avec pour représentant permanent Madame Marie Bourlond née le 23 août 1969 à Namur (Belgique) et demeurant professionnellement 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;

- Valon S.A., Société Anonyme, ayant son siège social 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B-63143 avec pour représentant permanent Monsieur Guy Kettmann né le 17 mars 1951 à Luxembourg (Luxembourg) et demeurant professionnellement 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;

- Koffour S.A., Société Anonyme, ayant son siège social 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B-86086 avec pour représentant permanent Monsieur Guy Baumann né le 2 mai 1956 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg) et demeurant professionnellement 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Sont nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires avec effet au 15 février 2011 et ce pour une durée de 6 ans.

La société Dillon Holding Limited démissionne de son poste de commissaires aux comptes avec effet au 15 février 2011.

La société Audit Trust S.A. ayant son siège social 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B-63115 a été nommée en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire avec effet au 15 février 2011 et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2011.

Référence de publication: 2011027603/32.

(110033710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

**Noel International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 86.251.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des associés tenue extraordinairement le 17 février 2011 à 09.50 heures au siège social de la Société*

Il résulte de cette Assemblée tenue le 17 février 2011 que:

- la démission présentée par Madame Vania Baravini de ses mandats d'administrateur délégué de la Société et Président du conseil d'administration a été acceptée;

- les démissions de Monsieur Mauro Princivali, Madame Marion Gérard et Monsieur Massimiliano Seliziato de leurs mandats d'administrateurs de la Société ont été acceptées;

- sont nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires, leur mandat expirant à l'Assemblée Générale Annuelle de la Société qui se tiendra en 2012:

\* M. Benoît Chéron, né le 23.02.1980 à Le Mans (France), demeurant au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Administrateur;

\* M. Raffaele R. Vitale, né le 12.10.1962 à Hartford (Etats-Unis), demeurant au 8, Via della Posta, I-20123 Milan, Administrateur;

- les mandats en cours de Monsieur Andrea Carlassare et Monsieur Federico Franzina sont donc maintenus et confirmés par l'Assemblée;

- M. Franzina est nommé Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2011.

Référence de publication: 2011027590/25.

(110033043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

**Juamca S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.848.

In the year two thousand and ten.

On the thirtieth of December.

Before us the undersigned notary Henri BECK, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company JUAMCA S.A., SPF, having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, in process of registration,

incorporated by a de-merger deed by the undersigned notary on the 27<sup>th</sup> of December 2010, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations,

having a corporate capital of TWO HUNDRED FORTY-ONE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (€ 241.400.-), represented by two thousand four hundred fourteen (2.414) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (€ 100.-) each.

The meeting is presided by Mr. P.J.H. HERMSE, director, residing professionally in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, who appoints as secretary Mr. F.H.R. SONNENSCHNEIN, trust director, residing professionally in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

The meeting elects as scrutineer Mr. I. BLOYS VAN TRESLONG, director, residing professionally in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxyholders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

#### *Agenda*

1.- Increase of the corporate capital by the amount of TWO HUNDRED FIVE THOUSAND ONE HUNDRED NINETY EURO (€ 205.190.-) so as to raise it from its present amount of TWO HUNDRED FORTY-ONE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (€ 241.400.-) to the amount of FOUR HUNDRED FORTY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED NINETY EURO (€ 446.590.-) without issuing new shares but by increasing the par value of the existing shares by the amount of EIGHTY-FIVE EURO (€ 85.-) to raise it from its present amount of ONE HUNDRED EURO (€ 100.-) to the amount of ONE HUNDRED EIGHTY-FIVE EURO (€ 185.-) by conversion into capital of existing profits as resulting from the balance sheet dated of December 30, 2010.

2.- Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation to give it the following reading:

**Art. 5. Share capital. (Paragraph 1).** The corporate capital is set at FOUR HUNDRED FORTY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED NINETY EURO (€ 446.590.-), represented by two thousand four hundred fourteen (2.414) shares with a par value of ONE HUNDRED EIGHTY-FIVE EURO (€ 185.-) each.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

#### *First resolution*

The meeting decides to increase the capital of the company by an amount of TWO HUNDRED FIVE THOUSAND ONE HUNDRED NINETY EURO (€ 205.190.-) so as to raise it from its present amount of TWO HUNDRED FORTY-ONE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (€ 241.400.-) to the amount of FOUR HUNDRED FORTY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED NINETY EURO (€ 446.590.-) without issuing new shares but by increasing the par value of the existing shares by the amount of EIGHTY-FIVE EURO (€ 85.-) to raise it from its present amount of ONE HUNDRED EURO (€ 100.-) to the amount of ONE HUNDRED EIGHTY-FIVE EURO (€ 185.-) by conversion into capital of existing profits as resulting from the balance sheet dated of December 30, 2010, to the extent of TWO HUNDRED FIVE THOUSAND ONE HUNDRED NINETY EURO (€ 205.190.-).

A copy of the balance sheet, after being signed "ne varietur" by all the appearing persons and the undersigned notary, remains attached to the present to be registered with it.

#### *Second resolution*

The meeting decides to amend the first paragraph of article five of the articles of incorporation to give it the following reading:

**Art. 5. Share capital. (Paragraph 1).** The corporate capital is set at FOUR HUNDRED FORTY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED NINETY EURO (€ 446.590.-), represented by two thousand four hundred fourteen (2.414) shares with a par value of ONE HUNDRED EIGHTY-FIVE EURO (€ 185.-) each.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mamer, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix.

Le trente décembre.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société JUAMCA S.A., SPF, ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, en voie d'immatriculation,

constituée en vertu d'un acte de scission reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations,

ayant un capital social de DEUX CENT QUARANTE-ET-UN MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 241.400.-), représenté par deux mille quatre cent quatorze (2.414) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur P.J.H. HERMSE, directeur, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur F.H.R. SONNENSCHNEIN, directeur trust, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur I. BLOYS VAN TRESLONG, directeur, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour*

1.- Augmentation du capital social d'un montant de DEUX CENT CINQ MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (€ 205.190.-) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT QUARANTE-ET-UN MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 241.400.-) au montant de QUATRE CENT QUARANTE-SIX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (€ 446.590.-) sans création d'actions nouvelles mais par augmentation de la valeur nominale des actions existantes d'un montant de QUATRE-VINGT-CINQ EUROS (€ 85.-) pour la porter de son montant actuel de CENT EUROS (€ 100.-) au montant de CENT QUATRE-VINGT-CINQ EUROS (€ 185.-) par conversion en capital de profits existants, tels que ces profits résultent du bilan daté au 30 décembre 2010.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. Capital Social. (Alinéa 1).** Le capital social est fixé à QUATRE CENT QUARANTE-SIX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (€ 446.590.-), représenté par deux mille quatre cent quatorze (2.414) actions d'une valeur nominale de CENT QUATRE-VINGT-CINQ EUROS (€ 185.-) chacune.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de DEUX CENT CINQ MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (€ 205.190.-) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT QUARANTE-ET-UN MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 241.400.-) au montant de QUATRE CENT QUARANTE-SIX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (€ 446.590.-) sans création d'actions nouvelles mais par augmentation de la valeur nominale des actions existantes d'un montant de QUATRE-VINGT-CINQ EUROS (€ 85.-) pour la porter de son montant actuel de CENT EUROS (€ 100.-) au montant de CENT QUATRE-VINGT-CINQ EUROS (€ 185.-) par conversion en capital de profits existants, tels que ces profits résultent du bilan daté au 30 décembre 2010, jusqu'à concurrence du montant de DEUX CENT CINQ MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (€ 205.190.-).

Une copie du bilan, après avoir été signée "ne varietur" par toutes les personnes comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner teneur suivante:

**Art. 5. Capital Social. (Alinéa 1).** Le capital social est fixé à QUATRE CENT QUARANTE-SIX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (€ 446.590.-), représenté par deux mille quatre cent quatorze (2.414) actions d'une valeur nominale de CENT QUATRE-VINGT-CINQ EUROS (€ 185.-) chacune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée."

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P.J.H. HERMSE, F.H.R. SONNENSCHNEIN, I. BLOYS VAN TRESLONG, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 03 janvier 2011. Relation: ECH/2011/15. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008411/134.

(11009151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Pahia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.211.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 22 février 2011.*

*Résolutions:*

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- Monsieur Andrea CARINI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, président
- Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur
- Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de ne pas renommer Fiduciaire Mevea Sàrl, 4, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg et décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 comme suit:

Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, 45-47, Route d'Arlon, L - 1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011027610/28.

(110033537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

---

**Lola Luxembourg Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.014.

---

In the year two thousand and ten, on the third day of December.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Blackstone Capital Partners (Cayman) V L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships, Cayman Islands under registration number WK16897,

here represented by Mr. Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 29 November 2010.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Lola Luxembourg Manager S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139014, having its registered office at 19, rue de Bit-

bourg, L-1273 Luxembourg incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 25 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1534 on 20 June 2008.

The sole shareholder representing the entire share capital takes the following resolutions:

*First resolution*

In accordance with articles 141 to 151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the sole shareholder resolved to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to appoint Mr. John Sutherland, director, born on 2 December 1964 in Lower Hutt, New Zealand, residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The sole shareholder grants the Liquidator the following powers:

The Liquidator has a mission to realize the assets and liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator to the sole shareholder.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law. It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested by law.

It may exempt the registrar of mortgages from automatic registration; he may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under their own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator may pay advance on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for payment of the debts of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille dix, le trois décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Blackstone Capital Partners (Cayman) V L.P., un partnership constitué et existant sous les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré au registre des partnerships des Iles Caymans sous le numéro WK-16897,

ici représentée par M Pierre-Yves Genot, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 novembre 2009.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Lola Luxembourg Manager S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139014, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par le notaire Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 25 avril 2008, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1534 le 20 juin 2008.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'associé unique a décidé de dissoudre la société et d'entamer la procédure de liquidation.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique a décidé de nommer M. John Sutherland, directeur, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt, Nouvelle Zélande, résidant au 9, rue Principale, L-6990 Hostert, à la fonction de liquidateur de la Société (le «Liquidateur»):

L'associé unique confère au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a pour mission de réaliser les actifs et de payer les dettes de la Société. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le Liquidateur à l'actionnaire unique, en nature et en espèces.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine.

Le Liquidateur peut payer une avance sur le surplus de la liquidation après avoir payé les dettes ou fait les provisions nécessaires pour payer les dettes de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Genot, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15593. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011008421/101.

(110009275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**Lux4F Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.591.

In the year two thousand and ten.

On the twenty-ninth day of November.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

"Pan European Property Fund", a fund approved by the Bank of Italy following a decision number 996447 dated September 19, 2006, with registered office at I-20121 Milan (Italy) Via S. Paolo, 7, managed by the company "Cordea Savills SGR S.p.A.", authorized and supervised by the Bank of Italy, with registered office at I-20121 Milan (Italy) Via S. Paolo, 7, represented by Mr. Xavier SOULARD, company director, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Xavier SOULARD, pre-named, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Lux4F Property S.à r.l.", having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 156591, incorporated by the undersigned notary on November 5, 2010, not yet published in the Mémorial C

and that the appearing party has taken the following resolutions:

*First resolution*

The corporate capital is increased to the extent of eighty seven thousand and five hundred Euro (EUR 87,500.-) in order to raise it from the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one hundred thousand

Euro (EUR 100,000.-) by the issue of eighty seven thousand and five hundred (87,500) new sharequotas with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each vested with the same rights and obligations as the existing sharequotas.

*Subscription - Payment*

All the eighty seven thousand and five hundred (87,500) new sharequotas are subscribed by Pan European Property Fund, pre-named, and fully paid up by contribution in cash of eighty seven thousand and five hundred Euro (EUR 87,500.-).

The amount of eighty seven thousand and five hundred Euro (EUR 87,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article 6 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. First paragraph.** The corporate capital is set at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) represented by one hundred thousand (100,000) sharequotas of one Euro (EUR 1.-) each."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred euro (€ 1,100.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix.

Le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

«Pan European Property Fund» un fonds approuvé par la Banque d'Italie suivant décision numéro 996447 du 19 septembre 2006, avec siège social à I-20121 Milan (Italie), Via S. Paolo, 7, administrée par la société "Cordea Savills SGR S.p.A.", autorisée et surveillée par la Banque d'Italie, avec siège social à I-20121 Milan (Italie), Via S. Paolo, 7, représentée par M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle personne comparante, représentée par M. Xavier SOULARD, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la personne comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "Lux4F Property S.à r.l.", ayant son siège social à L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 156591, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 5 novembre 2010, non encore publié au Mémorial C

et que la partie comparante a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 87.500,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à cent mille Euros (EUR 100.000,-) par l'émission de quatre-vingt-sept mille cinq cents (87.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Paiement*

Les quatre-vingt-sept mille cinq cents (87.500) parts sociales nouvelles sont toutes souscrites par "Pan European Property Fund", pré-nommé, et libérées intégralement par un apport en espèces de quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 87.500,-).

La somme de quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 87.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Alinéa 1<sup>er</sup>** . Le capital social est fixé à cent mille Euros (EUR 100.000.-), représenté par cent mille (100.000) parts sociales de un Euro (EUR 1,-) chacune."

### Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille cent euros (€ 1.100.-).

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Soulard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 décembre 2010. Relation: EAC/2010/14945. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011008424/99.

(11009219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

### **Oursin Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 101.292.

### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 17 février 2011 que:

- La démission de Monsieur Bruno BEERNAERTS de son poste d'administrateur a été acceptée.
- Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (Congo) demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg est élu administrateur avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 février 2011.

Référence de publication: 2011026702/16.

(110032185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

### **Ovation Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 104.325.

### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 février 2011 que:

1. La démission de Monsieur Bruno BEERNAERTS de son poste d'Administrateur a été acceptée.
2. Monsieur Olivier LIEGEOIS, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été élu administrateur de la société en remplacement de Monsieur Bruno BEERNAERTS, démissionnaire.

Le mandat du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 22 février 2011.

Référence de publication: 2011026704/18.

(110032186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**OWR Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.042.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011026706/10.

(110032662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**4 T Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 138.122.

---

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date du 08 février 2011.*

«.....

Il résulte dudit procès-verbal, que Monsieur Gabriel JEAN, demeurant au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément l'Article 7 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur-délégué et de Président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

.....»

Bertrange, le 08 février 2011.

*Pour 4 T INVEST S.A.*

Référence de publication: 2011026797/17.

(110032175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Greenpower S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.632.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 21 février 2011*

Le siège social de la société est fixé au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Monsieur DE BERNARDI Angelo, licencié en sciences financières et commerciales, 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Monsieur DIEDERICH Georges, administrateur de sociétés, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, et Monsieur ROSSI Jacopo, employé privé, 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, sont nommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Angelo est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

GREENPOWER S.A.

Georges DIEDERICH

*Administrateur*

Référence de publication: 2011027115/20.

(110031925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

---

**Spectrum 360, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 122.065.

## EXTRAIT

Nous vous informons du décès de M. Jerry Hilger, administrateur de la société, en date du 2 novembre 2010.

Référence de publication: 2011026760/9.

(110032708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

**Pitney Bowes Luxembourg Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 153.431.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58816 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011026709/10.

(110032465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

**Pitney Bowes Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 149.540.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58818 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011026711/10.

(110032493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

**Relco Group Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 57.837.

Les comptes au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011026733/13.

(110032744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

**Pacôme, Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 141.818.

*Extrait du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> février 2011*

1. The registered office of the company is transferred to 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg as of February 1 2011.

2. The Board of Directors acknowledges the change of address of the following directors:

- Me Antoine Meynial, 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg

- M. Luc Wittner, 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg

**Suit la traduction française**

1. Le siège social de la société est transféré au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg et ce à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.

2. Le Conseil d'Administration prend note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Me Antoine Meynial, 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg
- M. Luc Wittner, 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011026713/21.

(110032740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Parmat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 152.015.

*Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 1<sup>er</sup> février 2011*

**1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL**

Le siège social de la société est transféré du 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg et ce à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.

**2. DIVERS**

L'administrateur fait part de son changement d'adresse comme suit: 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011026714/15.

(110032189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Pescado Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.509.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2010.*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société*

PESCADO HOLDING S.A.

Référence de publication: 2011026716/16.

(110032643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**LONDON GROUP Expansion One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 91.970.

*Cette publication rectifié le dépôt du 15/02/2011 sous la référence L11027927.05*

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 janvier 2011, les mandats des Administrateurs VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ayant comme représentant permanent M. Guy KETTMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ayant comme représentant permanent M. Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ayant comme représentant permanent M. Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 FEV. 2011.

Pour: *LONDON GROUP Expansion one S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Mireille Wagner

Référence de publication: 2011026971/23.

(110031568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

---

**Pescado Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.509.

Les Bilans aux 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026717/10.

(110032644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Phedia S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Phedia Holding S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 36.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011026718/12.

(110032810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Relco Group Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 57.837.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 11 février 2011.*

*Résolutions:*

Les mandats du commissaire aux comptes et du réviseur d'entreprise venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

Tax Consult S.A., 1 Rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

*Réviseur d'entreprise:*

Fidewa Audit S.A., 43 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011026734/21.

(110032883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Tribeca First S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.634.

—  
Extrait rectificatif n° L 100159115

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010*

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sarl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sarl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011027722/35.

(110033024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

**Phedia S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Phedia Holding S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 36.493.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011026719/12.

(110032811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

**Phisoli Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 31.540.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 février 2011 que, Monsieur Michel Schaeffer, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé commissaire aux comptes, pour terminer le mandat de Monsieur Pierre Schmit, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 février 2011.  
POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Signature

Référence de publication: 2011026720/15.

(110032230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Piscadera Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 75.904.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2010.*

Révocation de Monsieur Thierry SCHMIT en tant qu'Administrateur de cette société.

Monsieur Norbert SCHMITZ, né le 12 mai 1943 à Pétange (Lux), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur de cette société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

*Pour la société*

PISCADERA INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2011026721/14.

(110032768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Soguele Administration S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 91.776.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 janvier 2011 que l'assemblée des actionnaires décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Edouard Maire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011026755/13.

(110032686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Piscadera Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 75.904.

—  
Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026722/10.

(110032769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Poly Industries S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 140.186.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026724/10.

(110032680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Portalux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 34.090.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026725/10.

(110032453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

**Bardon Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 138.148.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., vous informons dans notre capacité de domiciliataire, de la dénonciation de la convention de domiciliation et de management conclue en 05 avril 2008 entre les sociétés:

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. (le domiciliataire)

Luxembourg R.C.S. B15302

Siège social:

46A Avenue J.F.Kennedy

L-1855 Luxembourg

et

Bardon Holding S.à r.l.

Luxembourg R.C.S. 138148

Siège social:

13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. comme domiciliataire de Bardon Holding S.à r.l. dénonce la domiciliation de cette société. Cette dénonciation est valable à compter du 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011027769/24.

(110030443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

**Paramafin S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.847.

In the year two thousand and ten.

On the thirtieth of December.

Before us the undersigned notary Henri BECK, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company PARAMAFIN S.A., SPF, having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, in process of registration,

incorporated by a de-merger deed by the undersigned notary on the 27<sup>th</sup> of December 2010, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations,

having a corporate capital of TWO HUNDRED FORTY-ONE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (€ 241.400.-), represented by two thousand four hundred fourteen (2.414) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (€ 100.-) each.

The meeting is presided by Mr. P.J.H. HERMSE, director, residing professionally in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, who appoints as secretary Mr. F.H.R. SONNENSCHNEIN, trust director, residing professionally in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

The meeting elects as scrutineer Mr. I. BLOYS VAN TRESLONG, director, residing professionally in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxyholders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

#### *Agenda*

1.- Increase of the corporate capital by the amount of TWO HUNDRED FIVE THOUSAND ONE HUNDRED NINETY EURO (€ 205.190.-) so as to raise it from its present amount of TWO HUNDRED FORTY-ONE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (€ 241.400.-) to the amount of FOUR HUNDRED FORTY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED NINETY EURO (€ 446.590.-) without issuing new shares but by increasing the par value of the existing shares by the amount of EIGHTY-FIVE EURO (€ 85.-) to raise it from its present amount of ONE HUNDRED EURO (€ 100.-) to the amount of ONE HUNDRED EIGHTY-FIVE EURO (€ 185.-) by conversion into capital of existing profits as resulting from the balance sheet dated of December 30, 2010.

2.- Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation to give it the following reading:

**Art. 5. Share capital. (paragraph 1).** The corporate capital is set at FOUR HUNDRED FORTY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED NINETY EURO (€ 446.590.-), represented by two thousand four hundred fourteen (2.414) shares with a par value of ONE HUNDRED EIGHTY-FIVE EURO (€ 185.-) each.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

#### *First resolution*

The meeting decides to increase the capital of the company by an amount of TWO HUNDRED FIVE THOUSAND ONE HUNDRED NINETY EURO (€ 205.190.-) so as to raise it from its present amount of TWO HUNDRED FORTY-ONE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (€ 241.400.-) to the amount of FOUR HUNDRED FORTY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED NINETY EURO (€ 446.590.-) without issuing new shares but by increasing the par value of the existing shares by the amount of EIGHTY-FIVE EURO (€ 85.-) to raise it from its present amount of ONE HUNDRED EURO (€ 100.-) to the amount of ONE HUNDRED EIGHTY-FIVE EURO (€ 185.-) by conversion into capital of existing profits as resulting from the balance sheet dated of December 30, 2010, to the extent of TWO HUNDRED FIVE THOUSAND ONE HUNDRED NINETY EURO (€ 205.190.-).

A copy of the balance sheet, after being signed "ne varietur" by all the appearing persons and the undersigned notary, remains attached to the present to be registered with it.

#### *Second resolution*

The meeting decides to amend the first paragraph of article five of the articles of incorporation to give it the following reading:

**Art. 5. Share capital. (paragraph 1).** The corporate capital is set at FOUR HUNDRED FORTY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED NINETY EURO (€ 446.590.-), represented by two thousand four hundred fourteen (2.414) shares with a par value of ONE HUNDRED EIGHTY-FIVE EURO (€ 185.-) each.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mamer, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix.

Le trente décembre.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PARAMAFIN S.A., SPF, ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, en voie d'immatriculation,

constituée en vertu d'un acte de scission reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations,

ayant un capital social de DEUX CENT QUARANTE-ET-UN MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 241.400.-), représenté par deux mille quatre cent quatorze (2.414) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur P.J.H. HERMSE, directeur, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur F.H.R. SONNENSCHNEIN, directeur trust, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur I. BLOYS VAN TRESLONG, directeur, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour*

1.- Augmentation du capital social d'un montant de DEUX CENT CINQ MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (€ 205.190.-) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT QUARANTE-ET-UN MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 241.400.-) au montant de QUATRE CENT QUARANTE-SIX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (€ 446.590.-) sans création d'actions nouvelles mais par augmentation de la valeur nominale des actions existantes d'un montant de QUATRE-VINGT-CINQ EUROS (€ 85.-) pour la porter de son montant actuel de CENT EUROS (€ 100.-) au montant de CENT QUATRE-VINGT-CINQ EUROS (€ 185.-) par conversion en capital de profits existants, tels que ces profits résultent du bilan daté au 30 décembre 2010.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. Capital Social. (alinéa 1).** Le capital social est fixé à QUATRE CENT QUARANTE-SIX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (€ 446.590.-), représenté par deux mille quatre cent quatorze (2.414) actions d'une valeur nominale de CENT QUATRE-VINGT-CINQ EUROS (€ 185.-) chacune.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de DEUX CENT CINQ MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (€ 205.190.-) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT QUARANTE-ET-UN MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 241.400.-) au montant de QUATRE CENT QUARANTE-SIX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (€ 446.590.-) sans création d'actions nouvelles mais par augmentation de la valeur nominale des actions existantes d'un montant de QUATRE-VINGT-CINQ EUROS (€ 85.-) pour la porter de son montant actuel de CENT EUROS (€ 100.-) au montant de CENT QUATRE-VINGT-CINQ EUROS (€ 185.-) par conversion en capital de profits existants, tels que ces profits résultent du bilan daté au 30 décembre 2010, jusqu'à concurrence du montant de DEUX CENT CINQ MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (€ 205.190.-).

Une copie du bilan, après avoir été signée "ne varietur" par toutes les personnes comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner teneur suivante:

**Art. 5. Capital Social. (alinéa 1).** Le capital social est fixé à QUATRE CENT QUARANTE-SIX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (€ 446.590.-), représenté par deux mille quatre cent quatorze (2.414) actions d'une valeur nominale de CENT QUATRE-VINGT-CINQ EUROS (€ 185.-) chacune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée."

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P.J.H. HERMSE, F.H.R. SONNENSCHNEIN, I. BLOYS VAN TRESLONG, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 janvier 2011. Relation: ECH/2011/14. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008523/134.

(110009089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**Vision Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Vision Investments).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 62.063.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of December.

Before US, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the société anonyme holding, VISION INVESTMENTS S.A., established and with its registered office at 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, listed in the Luxembourg Trade and Company Register with the number B 62063, incorporated in accordance with a deed received by Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary in Luxembourg on the 4<sup>th</sup> of December 1997, published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, number 165 of March 19<sup>th</sup>, 1998. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary on April 30<sup>th</sup>, 1999, published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, number 544 of July 15<sup>th</sup>, 1999.

The meeting was opened under the chairmanship of Mrs Gabriele SCHNEIDER, director of companies, residing in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

The chairman appointed as secretary Mrs Sandra BORTOLUS, private employee, residing in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

The meeting elected as scrutineer Mr. Jérôme DOMANGE, accountant, residing in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

The board thus constituted noted that all the shareholders representing the totality of the share capital were present or represented by proxy, as shown by an attendance list attached hereto and signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies together with the members of the board.

The said list shall remain attached to these minutes so that they may be submitted together for the formalities to be undertaken by the Registration Department.

All the shareholders present or duly represented stated that they waived the requirement for specific advance notification of the meeting and considered that they were duly convened to have received full knowledge of the agenda which was worded as follows:

1. Change of the name of the company from "VISION INVESTMENTS S.A." into "VISION INVESTMENTS S.A. SPF" and amendment of Article 1 the Articles of Incorporation;
2. Change from a "holding company" to a société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) and subsequent amendment of article 4 of the company's memorandum and articles of association;
3. Any other business.

The Chairman then put the various motions to the vote and the meeting unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to change the name of the company from "VISION INVESTMENTS S.A." into "VISION INVESTMENTS S.A. SPF", so that Article 1 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf)) under the name of "VISION INVESTMENTS S.A. SPF"."

*Second resolution*

The general meeting resolved to change the company's current status as a société anonyme holding to that of a société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF).

*Third resolution*

As a result of the previous resolution, Articles 4 and 15 of the Articles of Incorporation are amended and will henceforth have the following wording:

" **Art. 4.** The object of the Company is to acquire, hold, manage and create all financial assets in the widest sense but within the limits of the law of 11 May 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial.

The Company can also, whilst complying with the provisions of the same law, take holdings in any form whatsoever in any Luxembourg or foreign companies and commercial, industrial, financial or other entities, and acquire any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting, option, purchase, exchange, negotiation or in any other manner.

It can also grant advances and issue guarantees, particularly to the benefit of companies and entities in which it has an interest, provide support, financial assistance, loans, advances or guarantees, and it can borrow, including by means of bond issues, or otherwise incur debt in order to finance its business activity, and it can perform any activities and operations that are directly or indirectly connected to its object and which are permitted by and within the limits laid down by the law of 11 May 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial."

" **Art. 15.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies and the Law of May 11, 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial, both as amended, shall apply in so far as these Articles of incorporation do not provide for the contrary."

There being no further business the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding, VISION INVESTMENTS S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62063, constituée suivant acte reçu par le notaire me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, de résidence à Luxembourg le 4 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 165 du 19 mars 1998. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire en date du 30 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 544 du 15 juillet 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, demeurant à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame le Président désigne comme secrétaire Mme Sandra BORTOLUS, employée privée, demeurant à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Jérôme DOMANGE, comptable, demeurant à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée «ne varietur» par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société de «VISION INVESTMENTS S.A.» en «VISION INVESTMENTS S.A. SPF» et modification de l'article 1 des statuts.

2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) et modification subséquente des articles 4 et 15 des statuts de la société;

3. Divers.

Le Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de «VISION INVESTMENTS S.A.» en «VISION INVESTMENTS S.A. SPF» et de modifier en conséquence l'article 1 statuts dont la teneur sera désormais la suivante.

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial luxembourgeoise (SPF) sous la dénomination de «VISION INVESTMENTS S.A. SPF»»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf).

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, les articles et des statuts de la société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

« **Art. 15.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants une version anglaise des statuts a été établie, à la requête des mêmes personnes il est décidé, qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Schneider, S. Bortolus, J. Domange et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1474. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008689/139.

(110009237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**Clema Capital SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 158.128.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Monsieur Johan Clement VOLCKAERTS, indépendant, né à Zwevegem le 26 septembre 1951, demeurant Avenue Henri Elleboudt, 18, B-1180 Bruxelles,

- Madame Rita Marie DE KERPEL, indépendante, née à Wetteren le 2 avril 1947, demeurant Avenue Henri Elleboudt, 18, B-1180 Bruxelles, ici représentée par Monsieur Johan Clement VOLCKAERTS prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 29 décembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Lesquels comparants, représentée comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société de Patrimoine Familial dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée et telle que complétée par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination «Clema Capital SPF S.à r.l.», société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DIX SEPT MILLIONS NEUF CENT MILLE EUROS (17.900.000.- EUR) représenté par DIX SEPT MILLE NEUF CENTS (17.900) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

En cas de démembrement de la propriété des parts sociales, l'exercice des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux associés détenteurs de l'usufruit des parts sociales, à l'exclusion des associés détenteurs de la nue-propriété des parts sociales; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux associés détenteurs de la nue propriété des parts sociales à l'exclusion des associés détenteurs de l'usufruit des parts sociales.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Si les associés ont nommé plusieurs gérants, les dits Gérants pourront être qualifiés de Gérants de Catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou de Gérants de Catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des gérants. Si les associés ont nommé plusieurs Gérants de Catégorie A et de Catégorie B, la Société sera engagée soit par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, soit par la signature conjointe de deux gérants de Catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Dans le cas où un seul gérant a été nommé et que ce dernier vient à décéder ou à se trouver dans une situation où il n'est plus apte à gérer la société, la gestion de la société sera confiée au conjoint du gérant décédé ou en indisponibilité. Il en est de même dans le cas où un gérant de catégorie A a été nommé et que ce dernier vient à décéder ou à se trouver dans une situation où il n'est plus apte à gérer la société, la gestion de la société sera confiée au conjoint de ce gérant de catégorie A décédé ou en indisponibilité. Cette personne assurera la gestion de la société jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des associés ou une décision de l'associé unique visant à nommer un nouveau gérant.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués par le ou les gérants à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les associés prénommés présent et représenté comme dit ci-avant, ont déclaré souscrire les DIX SEPT MILLE NEUF CENTS (17.900) parts sociales et les avoir entièrement libérées par Apport en nature comme suit:

Monsieur Johan Clement VOLCKAERTS et son épouse Rita Marie DE KERPEL prénommés déclarent souscrire à huit mille neuf cent cinquante (8.950) parts sociales chacun et déclarent les avoir libérées par apport en nature consistant en:

1) Deux portefeuilles de valeurs mobilières qu'ils déclarent détenir en pleine propriété à concurrence d'une moitié chacun, auprès de:

a. Banque DELEN, compte numéro 678-7364970-72, l'ensemble estimé au 21 décembre 2010 par la banque à un montant de 7.309.724,18 Euros

b. Banque Privée Edmond de Rothschild Europe compte numéro 0390680 au nom de CLEMA CAPITAL SARL en formation, étant composé principalement d'actions, de valeurs alternatives, d'obligations, de valeurs monétaires, de Mat. Prem. de métaux précieux ainsi que de devises, l'ensemble estimé au 21 décembre 2010 par la banque à un montant de 9.252.092,73 Euros;

soit un montant total pour ces 2 portefeuilles titres de 16.561.816,91 Euros.

2) Deux participations de «private equity» qu'ils déclarent détenir en pleine propriété à concurrence d'une moitié chacun et consistant en:

a. Leurs participations dans la société Deepumps LLC, une société de Delaware ayant son siège social à 817, Beachland Boulevard, Suite B, Vero Beach 32963, correspondant à 75,22% du capital total, l'apport étant évalué à un montant de 0 Euro en date du 1<sup>er</sup> novembre 2010 suivant rapport d'évaluation dressé par Grant Thornton;

b. Leurs participations dans Prime Laundry II LLC, une société de Delaware, ayant son siège social à 660, Beachland Boulevard, Suite 202, Vero Beach 32963, correspondant à 41,082% du capital total, l'apport étant évalué à un montant de 1.573.397 Euros suivant rapport d'évaluation dressé par Luc Callaert BV, réviseur d'entreprises à B-1840 Londerzeel, le 4 novembre 2010.

Les apports en nature dont question sont évalués à un montant total de 18.135.213,91 Euros.

Les parties déclarent que la différence entre la valeur nominale des parts émises (17.900.000 Euros) et la valeur totale de l'apport en nature (18.135.213,91 Euros), cette différence étant de 235.213,91 Euros, sera portée à un compte prime d'émission.

La preuve de la propriété de ces apports en nature ainsi que leur valorisation ont été rapportées au notaire soussigné.

Monsieur Johan Clement VOLCKAERTS ici présent, déclare en outre que les dits apports sont libres de tout gage, privilège ou charge, le cas échéant, et qu'il ne subsiste aucune restriction au transfert des biens apportés à la Société et que des instructions valables ont été données pour effectuer toute notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des dits apports à la Société.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ sept mille euros (7.000.- EUR).

#### *Décisions des associés*

1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:

##### *Gérant de Catégorie A*

- Monsieur Johan Clement VOLCKAERTS, indépendant, né à Zvevegem le 26 septembre 1951, demeurant Avenue Henri Elleboudt, 18, B-1180 Bruxelles .

##### *Gérants de Catégorie B*

- Monsieur Reinald LOOTSCH, employé privé, né à Pétange le 18 mai 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais.

- Madame Catherine ROUX-SEVELLE, employée privée, née à Paris le 28 juillet 1960, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais.

La Société sera engagée soit par la signature conjointe d'un «Gérant de Catégorie A» et d'un «Gérant de Catégorie B», soit par la signature conjointe de deux «Gérants de Catégorie B».

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand ten, on the thirtieth day of December.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

- Mr Johan Clement VOLCKAERTS, independent, born in Zwevegem on 26 September 1951, residing at Avenue Henri Elleboudt, 18, B-1180 Bruxelles,

- Mrs Rita Marie DE KERPEL, independent, born in Wetteren on 2 April 1947, residing at Avenue Henri Elleboudt, 18, B-1180 Bruxelles, here represented by Mr Johan Clement VOLCKAERTS prenamed,

by virtue of a proxy dated 29<sup>th</sup> of December 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a family asset management company (société de gestion de patrimoine familial) (SPF for short), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended and as completed by the law of May 11<sup>th</sup>, 2007 concerning the family asset management company (société de gestion de patrimoine familial (SPF for short), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realisation of financial assets, as set out in the article 2 of the law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management company ("SPF").

The Company can not have any commercial activity.

Financial assets within the meaning of this law are understood to mean:

- (i) financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements and
- (ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The SPF is authorised to hold a participating interest in a company only if it does not involve itself in the management of such company.

The Company is submitted to the law of 11 May 2007 relative to the establishment of family asset management companies (law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management company ("SPF").

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name «Clema Capital SPF S.à r.l.», a family asset management company" (société de gestion de patrimoine familial) (SPF for short).

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at SEVENTEEN MILLION NINE HUNDRED THOUSAND EUROS (17,900,000.- EUR) represented by SEVENTEEN THOUSAND NINE HUNDRED (17,900) shares with a par value of ONE THOUSAND EUROS (1,000.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The shares are held by the investors as defined hereafter.

An eligible investor within the meaning of this law is any person as follows:

- a) an individual acting within the context of managing his/her private assets or

b) an asset management entity acting exclusively in the interests of the personal estate of one or several individuals,  
or

c) an intermediary acting on behalf of the investors referred to in a) or b) of this paragraph.

Each investor must declare his/her eligibility in writing addressed to the domiciliary agent or, failing this, to the directors of the SPF.

The securities issued by an SPF may not be the object of a public issue nor may they be admitted to listing on a stock exchange.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

In case of dismemberment of the property of the shares, the exercise of all shareholder's rights, and especially the voting right at general meetings, is reserved to the usufructuaries of the shares, with the exclusion of the bare owners of shares; the exercise of patrimonial rights, as they are determined by common law, is reserved to the bare owners of shares, with the exclusion of the usufructuaries.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

If the shareholder(s) have appointed several managers, the said managers may be qualified as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or, in the case that the shareholder(s) have appointed several Managers, by the joint signatures of any two managers. If the shareholder(s) have appointed several Managers of class A and class B, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one "Class A Manager" and one "Class B Manager" or by the joint signatures of two "Class B Managers".

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In the case where a sole manager has been appointed and that he should die or be in a situation where he is not able to manage the company, the management of the company will be entrusted to the spouse of the deceased or unavailable manager. It will be the same in the case where one "Class A Manager" has been appointed and that he should die or be in a situation where he is not able to manage the company, the management of the company will be entrusted to the spouse of the deceased or unavailable "Class A Manager". This person will manage the company until a resolution taken by the general meeting of shareholders or the sole shareholder concerning the appointment of a new manager.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed by the manager or the board of managers, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it and the law of the 11 May 2007 concerning the family asset management company "société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

#### *Subscription - Payment*

The Articles of incorporation of the company having thus been drawn up, thereupon the parties prenamed present and represented as stated hereabove, have declared to subscribe the SEVENTEEN THOUSAND NINE HUNDRED (17,900) shares by contribution in kind as follows:

Mr Johan Clement VOLCKAERTS and his spouse Mrs Rita Marie DE KERPEL prenamed, declared to subscribe eight thousand nine hundred and fifty (8.950) shares each, and declared to have them fully paid up by contribution in kind consisting in:

1) Two security portfolios they hold in full ownership up to a half each, from:

a. Bank Delen, account number 678-7364970-72, all estimated by the bank on 21 December 2010 to an amount of 7,309,724.18 Euros.

b. Private Bank Edmond de Rothschild Europe account number 0390680, account open in favor of CLEMA CAPITAL SARL in formation, consisting notably on shares, «Alternatif» values, bonds, precious metals, currencies, all estimated by the bank on 21 December 2010 to an amount of 9,252,092.73 Euros

Being, for the said portfolios a total amount of 16,561,816.91 Euros.

2) Two participations of "private equity" they hold in full ownership up to a half each and consisting of:

a. Their participation in the partnership Deepumps LLC, a Delaware corporation having its registered office at 817 Beachland Boulevard, Suite B, Vero Beach 32963, corresponding at 75.22% of the capital, the said contribution being valued at 0 Euro by Grant Thornton on a report dated on 1 November 2010;

b. Their participation in Prime Laundry II LLC, a Delaware corporation, having its registered office at 660 Beachland Boulevard, Suite 202, Vero Beach 32963, corresponding at 41.082% of the capital, the said contribution being valued at 1,573,397 euros by Luc Callaert BV, auditor to B-1840 Londerzeel on a report dated on 4 November 2010.

The said Contributions in kind are valued to a total amount of 18,135,213.91 Euros. The appearing parties declare that the difference between the nominal value of the shares issued (17,900,000 Euros) and the total value of the contribution in kind (18,135,213.91 Euros), this difference being 235,213.91 Euros, will be put to a share premium account.

The proof of the ownership and the valuation of the contributions in kind has been given to the undersigned notary.

Mr Johan Clement VOLCKAERTS, the appearing party, declares that the Contributions are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the

Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contributions to the Company.

*Transitory provision*

The first business year will begin on the date of formation of the company and will end on the 31<sup>st</sup> of December 2011.

*Estimate*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately seven thousand euro (7,000.- EUR).

*Resolutions of the shareholders*

The appearing parties in their capacity as Shareholders of the Company have passed the following resolutions:

1. To appoint as managers for an unlimited period of time:

- *Class A Manager*

Mr. Johan Clement VOLCKAERTS, independent, born in Zwevegem on 26 September 1951, residing at Avenue Henri Elleboudt, 18, B-1180 Bruxelles

- *Class B Managers*

- Mr Reinald LOUTSCH, private employee, born in Pétange on 18 May 1962, residing professionally in L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais.

- Mrs Catherine ROUX-SEVELLE, private employee, born in Paris on 28 July 1960, residing professionally in L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais.

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one

“Class A Manager” and one “Class B Manager” or by the joint signatures of two “Class B Managers”.

2. To set the registered office at L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Signé: J. C. VOLCKAERTS, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 janvier 2011. Relation: LAC/2011/687. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008247/373.

(110009850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**R2 Patrimonium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents.

R.C.S. Luxembourg B 129.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2011026736/11.

(110032204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

**Stin Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.904.

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la société Stin Group S.A. tenue en date 03 février 2011, l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Administrateur A à compter du 16 décembre 2010 pour une durée de six ans.

Madame Anzhela Mazur, née le 03 octobre 1972 à Ukraine, et ayant pour adresse professionnelle le Goncharnaya Street 24, Moscou 109240, Fédération de Russie.

2. Démission de l'Administrateur A suivant à compter du 16 décembre 2010:

Madame Irina Vasilyeva, née le 21 janvier 1971, à la Région Rostov, Russie, et ayant pour adresse le 13-2 Izmaylovskoe Shosse, Moscou 105318, Fédération de Russie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stin Group S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Manager B

Référence de publication: 2011027130/20.

(110031956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

---

**Potosi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.547.

Le Bilan au 30.09.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026726/10.

(110032771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Agrindus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 21.186.

Par décision du Conseil d'administration prise par voie circulaire, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

Monsieur Guy BAUMANN, Administrateur de la société

Monsieur Guy KETTMANN, Administrateur de la société

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Concernant l'administrateur Monsieur Jean BODONI, veuillez noter que son adresse professionnelle est située au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: AGRINDUS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Mireille Wagner

Référence de publication: 2011026888/22.

(110031599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

---

**Sanlorenzo Adria East SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 132.470.

*Extrait du conseil d'administration du 01/02/11*

**1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL**

Le siège social de la société est transféré du 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg et ce à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.

**2. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DES ADMINSITRATEURS**

Le conseil d'administration prend note du changement d'adresse des administrateurs Michaël Dandois, Antoine Meynial et Olivia Kirsch comme suit : 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011026744/16.

(110032190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

**Hattersley Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.126.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirty-one day of December.

Before, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Prevprop Properties SA, a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg (société anonyme), having its registered address at L-2557 Luxembourg, 18, Rue de Robert Stumper, Luxembourg and registered with the Trade Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B104.403 (the Sole Shareholder), here represented by Mrs Julie Carbiener, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 30 December 2010.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Hattersley Centre S.à r.l." (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The corporate object of the Company is to acquire, sell, develop and exploit real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

In addition, the corporate object of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreements and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,750,000 (one million seven hundred and fifty thousand euro), represented by 1,750,000 (one million seven hundred and fifty thousand) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) per share each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers and each manager shall be assigned either an A or a B signatory power. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the articles of association of the Company to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, one having an A signatory power and one having a B signatory power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14. General meetings of the shareholder(s).** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on the 1 December and ends on 30 November of the following year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 30 November, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, Reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed as follows:

Prevprop Properties SA, prenamed: (one million seven hundred and fifty thousand) shares; . . . . .	1,750,000
Total: (one million seven hundred and fifty thousand) shares . . . . .	1,750,000

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 1,750,000 (one million seven hundred and fifty thousand euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year of the Company shall begin today and it shall end on 30 November 2011.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2750.

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the Sole Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers of the Company is set at four. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- with an A signatory power:

a) Mr Ashley James Mackie, company director, born 27 February 1969, in Exeter, Great Britain, whose residence address is 22, route du Lac, CH-1094 Paudex, Switzerland; and

b) Mr Adam Charles Mackie, company director, born 17 May 1972, in Leamington, Great Britain, whose residence address is 42, avenue de l'Elysée, 1006 Lausanne, Switzerland; and

- with a B signatory power:

a) Mr Alexis Kamarowsky, company director, born 10 April 1947, in Strang Jetzt Bad Rothenfelde, Germany, whose professional address is 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg; and

b) Mr Federigo Cannizzaro, company director, born 12 September 1964, in La Spezia, Italia, whose professional address is 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

2) The registered office of the Company is established at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Prevprop Properties SA, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 18, rue Robert Stümper (Immeuble B), L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.403 (l'Actionnaire Unique), ici représenté par Julie Carbiener, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 décembre 2010.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup> . Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Hattersley Centre S.à r.l." (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet social d'acquérir, céder, développer et exploiter des propriétés immobilières, pour son propre compte, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

En plus, la Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxem-

bourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant unique/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.750.000 (un million sept cent cinquante mille euros) représenté par 1.750.000 (un million sept cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance et chaque gérant se voit attribuer soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou les statuts de la Société à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, l'un ayant un pouvoir de signature A et l'autre ayant un pouvoir de signature B.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Assemblées générale des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> décembre et se termine le 30 novembre de l'année suivante.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 30 novembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfiques, Réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par:

Prevprop Properties SA, susmentionnée: (un million sept cent cinquante mille) parts sociales . . . . .	1.750.000
Total: (un million sept cent cinquante mille) parts sociales . . . . .	1.750.000

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 1.750.000 (un million sept cent cinquante mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social de la Société commence aujourd'hui et finit le 30 novembre 2011.

#### *Evaluation ses frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 2750.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Actionnaire Unique représentant la totalité du capital souscrit de la Société a pris les résolutions suivantes:

1) Les membres du conseil de gérance de la Société sont au nombre de quatre. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- avec un pouvoir de signature A:

a) M. Ashley James Mackie, administrateur de sociétés, né le 27 février 1969 à Exeter, Grande-Bretagne, ayant son adresse à 22, route du Lac, 1094 Paudex, Suisse; et

b) M. Adam Charles Mackie, administrateur de sociétés, né le 17 mai 1972 à Leamington, Grande-Bretagne, ayant son adresse à 42, avenue de l'Elysée, 1006 Lausanne, Suisse; et

- avec un pouvoir de signature B:

a) M. Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1947 à Strang Jetzt Bad Rothenfelde, Allemagne, ayant son adresse à 7, Val Ste Croix, L1371 Luxembourg; et

b) M. Federigo Cannizzaro, administrateur de sociétés, né le 12 septembre 1964 à La Spezia, Italie, ayant son adresse à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi à 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Carbiener et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1487. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008361/392.

(110009802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Pylissier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 50.151.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026729/10.

(110032645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Gestaf S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 54.247.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 3 mai 2010*

L'an deux mille dix, le trois mai, à dix heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Jean-Paul FRANK,
- Monsieur Max GALOWICH, et
- Monsieur Georges GREDT,

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016:

- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Georges GREDT, employé privé, demeurant professionnellement à L- 2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le mandat de commissaire aux comptes de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 3 mai 2010.

Référence de publication: 2011027465/30.

(110033424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

---

## **Pompjeeën Gemeng Koplescht, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8184 Kopstal, 22A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg F 8.591.

### — STATUTS

*Assemblée Générale Fondatrice du vendredi 25 septembre 2009*

En date du 25 septembre 2009 s'est réunie à L-8184 Kopstal, 22A, rue de Luxembourg, l'assemblée générale fondatrice de l'association sans but lucratif POMPJEEËN GEMENG KOPLESCHT, A.s.b.l.

Les membres fondateurs ont décidé de former, entre eux et entre toutes les personnes qui adhéreront ultérieurement aux présents statuts, une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

#### **Chapitre 1<sup>er</sup> . Dénomination**

**Art. 1<sup>er</sup> .** L'association est dénommée POMPJEEËN GEMENG KOPLESCHT, A.s.b.l.

#### **Chapitre 2. Objet**

**Art. 2.** L'association a pour objet de contribuer au bien-être matériel et moral du Corps des Sapeurs-Pompiers de la commune de Kopstal respectivement du service d'incendie et de sauvetage de la commune de Kopstal et de ses membres. L'association est neutre du point de vue philosophique, confessionnel et politique.

#### **Chapitre 3. Siège et durée**

**Art. 3.** L'association a son siège au centre d'intervention du service d'incendie et de sauvetage de la commune de Kopstal, 22A, rue de Luxembourg, L-8184 Kopstal. Sa durée est illimitée.

#### **Chapitre 4. Membres**

**Art. 4.** Le nombre des membres est illimité; il ne peut cependant pas être inférieur à trois.

**Art. 5.** Peut devenir membre actif, toute personne physique qui s'intéresse aux activités du Corps des Sapeurs-Pompiers de la commune de Kopstal, et/ou à celles de l'association.

L'âge minimum pour devenir membre actif de l'association est de 6 ans.

Le mineur doit être autorisé à devenir membre par la ou les personnes qui en a (ont) l'autorité parentale.

Tout membre doit être agréé par le comité de l'association.

La qualité de membre actif est seulement acquise après paiement de la cotisation annuelle.

**Art. 6.** Le titre de membre honoraire peut être conféré par le comité à des personnes physiques ou morales qui ont rendu des services ou ont fait des dons à l'association.

**Art. 7.** La qualité de membre se perd:

- a) par démission écrite au comité;
- b) par le non-paiement de la cotisation avant l'écoulement de l'année civile;
- c) par exclusion prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents pour violation des statuts ou pour motif grave.

#### **Chapitre 5. Cotisations**

**Art. 8.** Les cotisations annuelles sont fixées chaque année par l'assemblée générale. Les cotisations des membres actifs et honoraires ne pourront être inférieure à 5,- Euros.

**Art. 9.** Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

#### **Chapitre 6. Comité et trésorier**

**Art. 10.** L'association est gérée par un comité composé de cinq, sept ou neuf membres élus par l'assemblée générale pour un terme de quatre ans. Ils sont rééligibles.

Le comité de l'association se compose d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier, d'un secrétaire, du délégué du corps des sapeurs-pompiers de la commune de Kopstal respectivement du service d'incendie et de sauvetage de la commune de Kopstal, du moniteur des jeunes sapeurs-pompiers et d'un ou de 3 membres.

Le délégué du corps des sapeurs-pompiers de la commune de Kopstal respectivement du service d'incendie et de sauvetage de la commune de Kopstal et le moniteur des jeunes sapeurs-pompiers sont désignés par le chef de corps respectivement chef de service. Ils sont membres de plein droit du comité et ne sont pas élus par l'assemblée générale. Leur poste est incompatible avec un des postes élus par l'assemblée générale.

Le délégué doit être membre du cadre du corps des sapeurs-pompiers de la commune de Kopstal respectivement du service d'incendie et de sauvetage de la commune de Kopstal, au grade d'un sous-officier ou officier.

Le moniteur des jeunes doit remplir les conditions fixées par la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 11.** Pour être éligible au comité, il faut poser sa candidature pour le poste désiré par écrit au président de l'association au moins trente jours avant l'assemblée générale (le cachet de la poste faisant foi).

Les candidats pour les postes d'un membre du comité doivent avoir atteint l'âge de 18 ans.

La candidature doit contenir les informations suivantes: prénom, nom, date et lieu de naissance, numéro de téléphone et l'adresse d'habitation du candidat.

**Art. 12.** Lorsqu'un membre du comité cesse ses fonctions avant l'expiration de son mandat, le comité peut provisoirement pourvoir à son remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale. Le membre du comité ainsi coopté achèvera le mandat de son prédécesseur.

**Art. 13.** L'élection des postes du président, secrétaire, du premier et du troisième membre se fait avec une interaction sur 2 ans avec celle du vice-président, trésorier et du deuxième membre.

**Art. 14.** Le comité se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent sur convocation de son président ou à la demande d'au moins trois des membres du comité.

Le comité délibère sur toutes les questions non expressément attribuées à l'assemblée générale.

Il ne pourra valablement délibérer qu'en présence de la majorité de ses membres. Toute décision est prise à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Un procès-verbal de chaque réunion est rédigé par le secrétaire. Le procès-verbal est signé par le président et contre-signé par le secrétaire.

**Art. 15.** Le trésorier gère le capital de l'association. Il rédige un rapport pour chaque assemblée générale annuelle, visé par deux réviseurs de caisse, non-membres du comité, nommés par l'assemblée générale de l'année précédente.

La décharge du trésorier est donnée par l'assemblée générale sur avis des réviseurs de caisse.

**Art. 16.** L'association est engagée en toute circonstance par la signature conjointe du président ou à défaut du vice-président et du secrétaire ou à défaut du trésorier.

Le trésorier et le président sont toutefois autorisés à régler les factures de l'association jusqu'à concurrence de 1000,- (mille) Euros, par sa seule signature.

**Art. 17.** Le comité soumettra chaque année à l'approbation de l'assemblée générale un compte de l'exercice écoulé.

**Art. 18.** Le comité peut suppléer des personnes ayant une expérience ou des connaissances spéciales à titre de conseillers en vertu d'un mandat temporaire, sans droit de vote au comité.

## Chapitre 7. Assemblée Générale

**Art. 19.** Les membres de l'association sont convoqués, annuellement au cours du premier trimestre à une assemblée générale, laquelle a pouvoir de délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

**Art. 20.** L'assemblée générale est convoquée par le comité dans les cas prévus dans les statuts, ou lorsqu'un cinquième des membres actifs en fait la demande. La convocation se fait par écrit au moins vingt et un jours avant la date prévue et est signalée à tout membre actif et honoraire.

Cette convocation doit contenir le lieu, l'heure, la date et l'ordre du jour de l'assemblée et les noms des candidats éligibles ou rééligibles au comité. Néanmoins des résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, si un cinquième des membres en fait la demande par écrit au moins quinze jours avant l'assemblée générale, aucun ajout à l'ordre du jour concernant la modification des statuts ne peut être accueilli.

**Art. 21.** Tous les membres actifs ont un droit de vote égal. Les membres honoraires ont le statut d'observateur dans l'assemblée générale. Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 22.** La modification des statuts ne peut être faite que lors de l'assemblée générale dûment mentionnée dans l'ordre du jour. Cette modification ne peut être adoptée que si l'assemblée réunit les deux tiers des membres actifs et à la majorité des deux tiers des membres actifs présents.

**Art. 23.** Les résolutions prises par l'assemblée générale seront consignées par le secrétaire de l'association dans un registre spécial tenu à la disposition de tous tiers au siège social de l'association.

Les résolutions portant modification des statuts sont publiées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

### Chapitre 8. Dissolution

**Art. 24.** En cas de dissolution de l'association, les fonds de l'association reviendront, après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation, à un organisme se rapprochant autant que possible de l'objet en vue duquel la présente association a été créée soit au service d'incendie et de sauvetage de la commune de Kopstal.

*Liste des fondateurs*  
"Pompjeeën Gemeng Koplescht a.s.b.l." en date du 25/09/2010

Prénom, Nom	Adresse	Profession	En qualité de	Signature
1 Viviane Bintener-Nilles	92, rue de Mersch, L-8181 Kopstal	Salariée	Président	Signature
2 Marie-Rose Pfeiffer-Streng	16, rue des Genêts, L-8131 Bridel		Vice-Président	Signature
3 Jean-Paul Baudot	8, rue Mercier, L-8186 Kopstal	Salarié	Secrétaire	Signature
4 Jean-Marie Ewen	10, rte de Luxembourg, L-8140 Bridel	Salarié	Trésorier	Signature
5 Henri Nilles	18, rue Henri Thill, L-8157 Bridel	Salarié	Délégué du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Commune de Kopstal	Signature
6 Sébastien May	30, op der Berk, L-8118 Bridel	Salarié	Moniteur JSP du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Commune de Kopstal	Signature
7 Antoine Streitz	1, rue Ettelbrück, L-9154 Grosbous	Salarié	Membre	Signature
8 Vitor Manuel Marques Sareiva	16, rue des Genêts, L-8131 Bridel	Salarié	Membre	Signature
9 Kevin Nilles	18, rue Henri Thill, L-8157 Bridel	Étudiant	Membre	Signature

Référence de publication: 2011009508/130.

(110008660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

#### **Quibrony S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.912.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026730/10.

(110032647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

#### **Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.882.

Par résolutions signées en date du 21 février 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Daniela Weber, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de «Geschäftsführer», avec effet au 17 février 2011

2. Nomination de Caroline Hartmann, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de «Geschäftsführer» avec effet au 17 février 2011 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2011.

Référence de publication: 2011026731/15.

(110032731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

**Macquarie Fund Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.751.

Par décision du Conseil d'Administration en date du 29 octobre 2010 il a été décidé de prendre note de

- la démission en date du 22 octobre 2010 de son mandat d'administrateur de

Mr. THALHEIMER Klaus

Macquarie Capital (Europe) Limited, Level 25 City Point, 1 Ropemaker Street London EC2Y 9HD, United Kingdom

- de la cooptation à la fonction d'administrateur de

Mrs. VILLALOBOS Rosa,

Macquarie Capital S.A., 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg

Et par décision du Conseil d'Administration en date du 9 février 2011 il a été décidé de prendre note de

- la démission en date du 21 janvier 2011 de son mandat d'administrateur de

Mr. HARRISON Leigh,

Macquarie Capital Advisers, Macquarie Capital (Europe) Limited, Level 25 City Point, 1 Ropemaker Street London EC2Y 9HD, United Kingdom

- de la cooptation à la fonction d'administrateur de

Mrs. WOOD Alison

Macquarie Group Ltd, Level 25 City Point, 1 Ropemaker Street London EC2Y 9HD, United Kingdom

Ces deux cooptations seront ratifiées lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 23 février 2011.

*Pour MACQUARIE FUND SOLUTIONS*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011027923/29.

(110032616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

**Fortunas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.644.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 21 février 2011*

Le siège social de la société est fixé au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Monsieur DE BERNARDI Angelo, licencié en sciences financières et commerciales, 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, et Monsieur ROSSI Jacopo, employé privé, 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, sont nommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Angelo est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

FORTUNAS S.A.

Jacopo ROSSI

Administrateur

Référence de publication: 2011027105/21.

(110031922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.